

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

DÉLIBÉRATION n° 2018/01/23-07

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 23 janvier 2018, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education, et notamment son article 712-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance n° 2004-559 du 17 juin 2004 sur les contrats de partenariat modifiée ;

Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université;

Vu le dossier d'expertise, établi conformément à la circulaire n° 2015-146 du 19 août 2015 publiée au bulletin officiel du 17 septembre 2015 relative à l'expertise des projets de constructions universitaires;

DÉCIDE :

OBJET : Opération «réseau de chaleur du campus de Luminy»

Article 1 :

Le Conseil d'Administration autorise le Président à transmettre le dossier d'expertise auprès du rectorat en vue de son instruction ministérielle.

Article 2 :

Le Conseil d'Administration autorise le lancement de la procédure correspondante et la publication de l'Avis d'Appel Public à la Concurrence en vue de l'attribution du marché de « rénovation et extension du réseau de chaleur de Luminy – création d'une chaufferie bois".

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 32

Fait à Marseille, le 23 janvier 2018


Yvon BERLAND
Président d'Aix-Marseille Université

